

N°2023-35

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 18

Ayant donné un Pouvoir : 1

Absents : 7

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 19

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 10

Secrétaire de séance :

PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation :

12/10/2023

18 Conseillers Présents : REGALLET Paul, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, ANDRE Valérie, JOURDAN Véronique, FERRARI Myriam, YACONO Céline, VERRIER Murielle, PARAVY Jean-Claude, COUDURIER Françoise, PERSON Philippe, CEVOZ-MAMI Christian, BALITRAND Anne, GAUTIN Catherine, MARTIN François, CHAPUIS Agnès, REVEL Luc, THIERY Ghislaine.

1 Conseiller Excusé ayant donné un Pouvoir : SEVA Jacqueline à REGALLET Paul.

7 Conseillers Absents : WALLE Olivier, ARGOUD Yves, BAZIN Janine, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, HENAU Raymond, BARBOTIN Sonia.

OBJET : POSSIBILITE DE RECOURS A VITALIS INTERIM

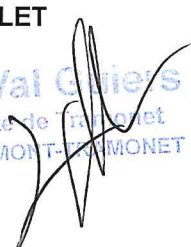
Monsieur le Président expose qu'il conviendrait de prévoir, en cas de nécessité impérieuse, le recours à une société d'intérim spécialisée, afin de pourvoir dans l'urgence au remplacement d'un membre du personnel soignant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES AVOIR DELIBERE,
Par 19 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

DECIDE de prévoir la possibilité d'avoir recours aux services de la Société « **VITALIS INTERIM** », afin de pourvoir en urgence au remplacement d'un membre du personnel soignant, empêché de travailler.
AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat correspondant à chaque remplacement effectué.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,
Paul REGALLET


CIAS Val Guiers
585 Route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.